

# COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »

B.P 56

63190 LEZOUX

## REUNION DU 20 MAI 2010

L'an deux mille dix, le 20 mai, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 11 mai 2010, sous la présidence de Madame Marie-Gabrielle GAGNADRE, présidente.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Guillaume FRICKER
M. Jean-Christophe LACAS	M. Jean-Yves GOUBELY
M. René GODIGNON	Mme Martine MALTERRE-PUYFOULHOUX
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Lucile ROMEUF
M. Roger MASTERNAK	M. Paul ALIBERT
M. Robert JOURDAN	M. Julien THELLIER
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Florent MONEYRON
Mme Myriam DUPORGES	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Roland DURIF	M. Bernard SAXER
M. Gabriel BOSLOUP	M. Joseph MARTINEZ
M. Bernard BOYER	M. Daniel GRAND
Mme Marie-Gabrielle GAGNADRE	M. Pierre AITELHADJ
M. Alain COSSON	M. Denis PEREZ
Mme Marie-France MARMY	M. Daniel DUVERT
M. Christian BOURNAT	

Votaient par procuration : M. Franck VIDAL (M. Daniel DUVERT)  
M. Bruno BERNARD (M. Joseph MARTINEZ)  
Mme Elisabeth BRUSSAT (M. Paul ALIBERT)  
M. Gérald FEDIT (M. Christian BOURNAT)  
Mme Claudine CHEZE (M. Florent MONEYRON)  
M. Michel GUILLOT (M. Daniel GRAND)

*M. Daniel GRAND a quitté la séance à partir de l'ordre du jour n°2.*

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



ENTRE DORE ET ALLIER  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 20 MAI 2010

## ORDRE DU JOUR :

- 1 – Parc d'activités intercommunal – Dénomination des voiries
- 2- Parc d'activités intercommunal – Etude de bruit – Choix du titulaire
- 3- Contrat Auvergne plus 2<sup>nd</sup>e génération – Validation du programme d'actions 2010-2013
- 4- Cinéma de plein air (Culhat – Bort l'Etang) – Contrat avec Ciné Parc
- 5- Topoguide et sentiers de randonnées – Demande de subvention au PNRLF
- 6- Topoguide et sentiers de randonnées – Demande de subvention au CG63
- 7- Topoguide et sentiers de randonnées – Demande de subvention au CR Auvergne
- 8- Topoguide et sentiers de randonnées – Demande de subvention au FEADER
- 9- Durées d'amortissement – Complément d'information N°05
- 10- Assistantes maternelles du territoire – Financement de la formation aux 1<sup>er</sup> secours civiques de niveau 1
- 11- Centres de Loisirs Sans Hébergement du territoire et structures jeunes- Aide forfaitaire au transport pour activités été 2010
- 12- Projet de SCOT du Grand Clermont – Avis de la CCEDA
- 13 – Aire d'accueil des gens du voyage – rapport d'activité 2009/2010 - Information
- 14– Affaires diverses

## PARC D'ACTIVITES INTERCOMMUNAL DENOMINATION DES VOIRIES

\*\*\*\*\*

- VU les articles L.2213-8, L.2321-2 et L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la dénomination des places, voies et bâtiments publics.

Mme la Présidente informe les délégués que le Parc d'Activités Intercommunal Entre Dore et Allier a été aménagé sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concerté au sein de laquelle de nouvelles voies ont été créées à l'issue des travaux de viabilisation et d'aménagement et que par conséquent il convient de dénommer les noms des voies nouvellement créées sur le Parc d'Activités.

Après discussions en commission économie, Madame la Présidente propose les appellations suivantes :

- Future déviation : Allée des Chênes
- Ancienne route de Lezoux à Orléat : Allée des Acacias
- Ancien chemin derrière chez Cotte : Allée des Frênes
- Route transversale de desserte des lots : Allée des Noisetiers

L'idée étant de conforter la dimension paysagère du parc en choisissant le terme « Allée » plutôt que « rue » et en ajoutant des noms d'arbres locaux plantés sur le parc.

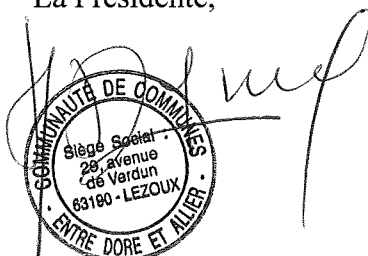
En outre, Madame la Présidente précise que, conformément à l'article L.2321-2, les frais relatifs à la dénomination du nom des voies pris en charge par la Communauté de Communes (installation des plaques des voies, remplacement et entretien).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE les propositions de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 21 mai 2010

La Présidente,



**PARC D'ACTIVITES INTERCOMMUNAL  
ETUDE DE BRUIT – CHOIX DU TITULAIRE DU MARCHE**

\*\*\*\*\*

Mme la Présidente informe l'Assemblée que suite à la consultation des services de l'Etat, dans le cadre de la seconde procédure de D.U.P lancée sur le Parc d'Activités, la DREAL a fait part qu'une étude de bruit était nécessaire de façon à compléter le dossier d'étude d'impact.

La mission consiste en la réalisation d'une étude de bruit à l'échelle de la ZAC conforme à la réglementation bruit en vigueur de façon à procéder à l'analyse du site actuel.

En l'occurrence, une consultation a été lancée auprès de 7 cabinets spécialisés en acoustique, 5 cabinets ont répondu : BUREAU VERITAS, ACOUPHEN, SORMEA, SAUNIER ET ASSOCIES, ACOUSTIQUE Gérard Noel et Associés.

Après examen des offres, il est proposé de retenir pour la réalisation de cette mission l'offre du cabinet SORMEA (63) compte-tenu de la qualité de l'offre technique et financière proposée. L'offre de SORMEA s'étant classée offre comme étant la plus économiquement avantageuse parmi les offres reçues. Le montant de cette mission s'élève à 4 050 € HT soit 4 843.80 € TTC.

En l'occurrence, Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

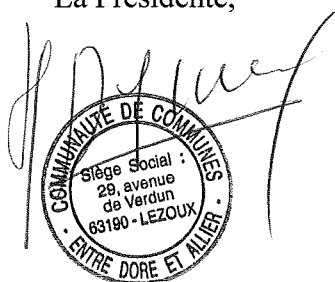
- De désigner le cabinet SORMEA titulaire de la mission « Réalisation d'une étude de bruit à l'échelle du Parc d'Activités Intercommunal Entre Dore et Allier »
- de l'autoriser à signer la proposition technique et financière ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire
- d'engager toutes les démarches permettant le bon déroulement de cette mission
- d'inscrire ce montant au budget annexe du Parc d'Activités Intercommunal 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE de choisir le Cabinet SORMEA comme titulaire du marché de l'étude de bruit, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 21 mai 2010

La Présidente,



**CONTRAT AUVERGNE + SECONDE GENERATION  
VALIDATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2010-2013**

\*\*\*\*\*

- CONSIDERANT le Pays « Vallée de la Dore » regroupant les territoires autour de Thiers et d'Ambert qui fait l'objet d'un contrat Auvergne plus sur la base d'un programme d'actions transversales portées par l'association et par les communautés de communes validé par le conseil régional d'Auvergne ;

Madame la Présidente rappelle aux délégués que la communauté de communes va être signataire d'un second contrat Auvergne plus pour les années 2010 à 2013. Ce contrat va faire l'objet d'un dépôt du programme d'actions sur la durée du contrat auprès de l'association « Vallée de la Dore » chargée de coordonner le contrat. Au préalable des validations successives par les Comités techniques, d'élus et de programmation de la Région, il convient de valider le programme des actions de la communauté de communes pour ce second contrat.

Elle donne lecture du programme d'actions proposé par le bureau. Elle précise que chaque action devra faire l'objet d'une demande de subvention spécifique au préalable de leur mise en œuvre.

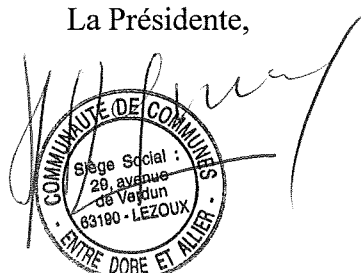
Ainsi, Madame la Présidente propose à l'Assemblée de valider le programme d'actions comme présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE le programme du second contrat Auvergne + comme présenté en annexe, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 21 mai 2010

La Présidente,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
Siège Social :  
29, avenue  
de Vajudin  
63180 - LEZOUX  
ENTRE DORE ET ALLIER

# Recensement des projets susceptibles d'être inscrits au contrat Auvergne + Vallée de la Dore

EPCI  
Entre Dore et Allier

Maître d'Ouvrage	Année de réalisation	Intitulé du projet	Coût total	Subvention Région	Subvention Département	Subvention Etat	Subvention Europe	Remarques
CCEDA	2010/2011	PLH / étude habitat supracommunautaire	40 000,00					avec CCMT CCPC & Thiers Co
CCEDA	2010/2011	Etude opportunité/faïsa bibliothèque/médiath.	25 000,00	12 500,00				FRADDT
CCEDA	2011/2012	Travx aménagement bibliothèque/médiath. & mise en réseau	900 000,00	450 000,00				FRADDT ss réserve mise en réseau des biblio communales ligne classiq pr équipement
CCEDA	2010/2011	Amgt RAM interco & mise en réseau des services enfce	100 000,00	50 000,00				FRADDT
CCEDA	2011/2012	Amgt local ado	100 000,00	50 000,00				FRADDT
CCEDA	2010/2011	Création topoguide & création balisage sentiers	15 000,00	0,00				Aide de 10% du PNR non éligible aides CR
CCEDA	2011	SIG interco & mise en réseau	50 000,00	0,00				non éligible aides CR
CCEDA	2011	Parc d'activités interco	2 900 000,00	230 000,00				Ligne classique éco pas de cumul avec FRADDT Plafond niv 3 ! Occupation 65% pr nvelle sub
CCEDA	2011/2012	2nde tranche travx amgt actions de managt env	50 000,00	A voir				Cumul toutes actions parc ligne éco ligne env pr gestion déchets ent > 25%

CCEDA	2012	Parc d'activités interco création aire covoiturage & stationnement PL	300 000,00	90 000,00				Ligne classique Covoiturage
CCEDA	2013	Parc d'activités interco mise en réseau des ent	20 000,00	A voir				Animation, ligne classiq éco
CCEDA	2011/2012	Création & amgt terrains cross	30 000,00	A voir				A négocier éventuelmt FRADDT
CCEDA	2012	Etude de mise en valeur berges Dore & Allier	25 000,00	A voir				Ligne classique environnt
CCEDA	2013	Travx mise en valeur berges Dore & Allier	550 000,00	A voir				Ligne classique environnt
CCEDA	2012	Actions sensibilisation suite charte archi	20 000,00	A voir				A négocier éventuelmt FRADDT
CCEDA	2012	Etude d'opportunité et faisabilité pr installation multiples ruraux	20 000,00					OK
CCEDA	2013	Amgt locaux commerc (Lempty)	150 000,00	A voir				A négocier, "multiple rural" uniquement préalable : étude éco généré sur besoins du territ.
CCEDA	2013	Embranchement ferré Zi les Hautes	100 000,00	A voir				A négocier ligne classiq éco aide directe aux bailleurs
CCEDA	2011	Construction logements sociaux à Ravel	352 000,00	A voir				aide directe aux bailleurs
CCEDA	2013	Construction logements soc à St Jean D'Heurs	550 000,00	A voir				
CCEDA	2011/2012	Sécurisation et mise en valeur Voies romaine et château de Ravel	400 000,00	A voir				Eventuelmt ligne classiq voie verte

NB : enveloppe financière CCEDA : 912 041,00 €

Le : 19/05/2010

## CINEMA DE PLEIN AIR A CULHAT ET BORT L'ETANG CONTRAT AVEC CINE PARC

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que dans le cadre des animations de la saison estivale 2010, la communauté de communes « entre Dore et Allier » organisera deux séances de cinéma de plein air à destination des habitants et des visiteurs du territoire.

La première séance se déroulera à Culhat, dans la cour de l'école, le samedi 3 juillet 2010; il s'agira du film « Incognito ». Le second film, « Le petit Nicolas », sera projeté à proximité de la salle des fêtes de Bort l'Etang le vendredi 16 juillet 2010 à Bort l'Etang.

Ces deux prestations seront assurées par le syndicat intercommunal Ciné Parc pour un montant total de 2610 € auxquels s'ajouteront des frais de SACEM et l'achat d'affiches.

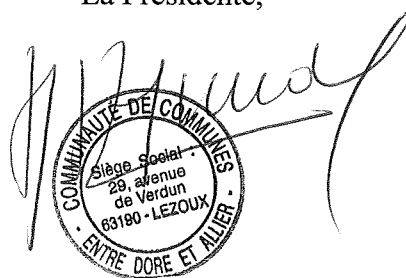
Par conséquent, Madame la Présidente propose à l'assemblée de l'autoriser à signer les deux devis et contrats avec Ciné Parc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE les propositions de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 21 mai 2010

La Présidente,



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the following text: 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top, 'Siège Social - 29, avenue de Verdun - 63180 - LEZOUX' in the center, and 'ENTRE DORE ET ALLIER' at the bottom.

**TOPOGUIDE ET SENTIERS DE RANDONNEES**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS FOREZ**

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente expose aux délégués communautaires que dans le cadre de la création d'un topoguide et de sentiers de randonnée, la communauté de communes peut prétendre à une subvention du parc naturel régional du Livradois-Forez.

Par conséquent, Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- d'approuver le plan de financement
- de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du parc naturel régional du Livradois-Forez pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes DECIDE de solliciter une subvention auprès du PNRLF pour l'édition d'un topoguide de randonnées, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 21 mai 2010

La Présidente,


**TOPOGUIDE ET SENTIERS DE RANDONNEES**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DU PUY DE DOME**

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente expose aux délégués communautaires que dans le cadre de la création d'un topoguide et de sentiers de randonnée, la communauté de communes peut prétendre à une subvention au titre du troisième schéma de développement touristique du Puy-de-Dôme.

Par conséquent, Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- d'approuver le plan de financement
- de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du conseil général du Puy de Dôme pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes DECIDE de solliciter une subvention auprès du conseil général du Puy de Dôme pour l'édition d'un topoguide de randonnées, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 21 mai 2010

La Présidente,



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the following text: 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top, 'Siège Social : 28, avenue de Verdun' in the center, '63190 - LEZOUX' below that, and 'ENTRE DORE ET ALLIER' at the bottom.

## TOPOGUIDE ET SENTIERS DE RANDONNEES DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL D'Auvergne

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente expose aux délégués communautaires que dans le cadre de la création d'un topoguide et de sentiers de randonnée, la communauté de communes peut prétendre à une subvention du Conseil régional d'Auvergne, dans le cadre du contrat Auvergne Plus.

Par conséquent, Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

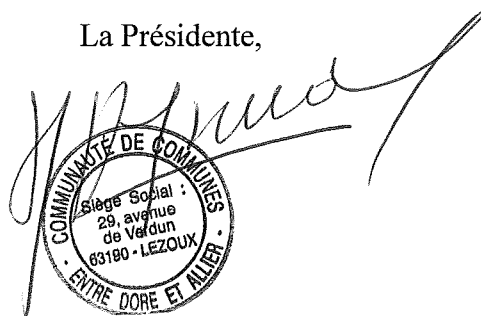
- d'approuver le plan de financement
- de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du conseil régional d'Auvergne pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes DECIDE de solliciter une subvention auprès du conseil régional d'Auvergne pour l'édition d'un topoguide de randonnées, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 21 mai 2010

La Présidente,



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the following text: 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top, 'Siège Social : 29, avenue de Verdun 63180 - LEZOUX' in the center, and 'ENTRE DORE ET ALLIER' at the bottom.

## TOPOGUIDE ET SENTIERS DE RANDONNEES DEMANDE DE SUBVENTION AU FEADER

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente expose aux délégués communautaires que dans le cadre de la création d'un topoguide et de sentiers de randonnée, la communauté de communes peut prétendre à une subvention de l'Europe, dans le cadre de la mesure « Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel » (323 D) du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Par conséquent, Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

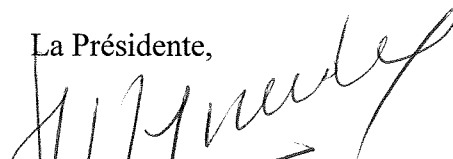

- d'approuver le plan de financement
- de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'Europe au titre du FEADER pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes DECIDE de solliciter une subvention auprès du FEADER pour l'édition d'un topoguide de randonnées, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 21 mai 2010

La Présidente,

## DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS COMPLEMENT D'INFORMATIONS N°05

\*\*\*\*\*

- VU la délibération du Conseil Communautaire n°07 en date du 12 avril 2001 approuvant le tableau des durées d'amortissement des immobilisations ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°09 du 7 février 2002 autorisant l'amortissement de tout bien acquis pour une valeur supérieure à 500,00 € TTC ;
- VU les délibérations du conseil communautaire N°05 du 6 mai 2004, N°06 du 30 mars 2006, N°19 du 21 janvier 2010 et N°11 du 30 mars 2010 relatives à des compléments d'informations ;

Madame la Présidente explique que suite à un travail de réflexion en bureau, il convient d'amortir les seuls biens pour lesquels l'amortissement est obligatoire. En ce qui concerne les bâtiments, seuls les immeubles de rapport – qui font l'objet de location – seront amortissables sur une durée de 15 ans.

Aussi, il convient de compléter et modifier le tableau des durées d'amortissement des immobilisations comme suit :

<b>Immobilisations</b>	<b>Durée d'amortissement</b>
<u>Immobilisations incorporelles :</u>	
- Logiciels	2 ans
- Subventions d'équipement versées à des tiers privés	5 ans
- Subventions d'équipement versées à des tiers publics	15 ans
<u>Immobilisations corporelles :</u>	
- Voitures	5 ans
- Camions / véhicules industriels / remorques	5 ans
- Mobilier	10 ans
- Matériel de bureau / électronique / reprographie	5 ans
- Matériel informatique	5 ans
- Autres immobilisations corporelles (Matériel classique)	6 ans
- Installations et appareils de chauffage	10 ans
- Equipements sportifs	15 ans
- Plantations	15 ans
- Installations de voirie (signalisation)	15 ans
- Autres équipements et aménagements de terrains	15 ans
- Bâtiments légers, abris	10 ans
- Agencements de bâtiments, aménagements, installations électriques et téléphoniques, canalisations	15 ans
- Immeubles de rapport	15 ans

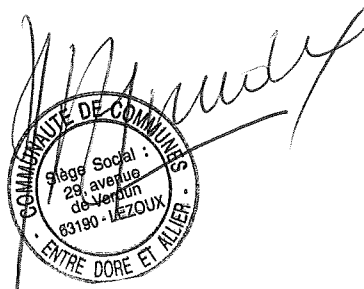
Cette délibération annule et remplace celles prises lors des séances du 12 avril 2001, du 7 février 2002, du 6 mai 2004, du 30 mars 2006, du 21 janvier 2010 et du 30 mars 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté APPROUVE le tableau des durées d'amortissement comme présenté ci-dessus, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 21 mai 2010

La Présidente,



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the following text: "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" at the top, "siège Social : 28, avenue de Verdun 63190 - LEZOUX" in the center, and "ENTRE DORE ET ALLIER" at the bottom.

**ASSISTANTES MATERNELLES DU TERRITOIRE**  
**FINANCEMENT DE LA FORMATION AUX 1ers SECOURS CIVIQUES**  
**DE NIVEAU 1**

\*\*\*\*\*

- VU les statuts de la communauté de communes « entre Dore et Allier » notamment en matière d'action sociale et plus spécifiquement d'actions de coordination en faveur de la petite enfance.

Madame la Présidente explique qu'une réflexion a été lancée lors du dernier bureau réuni le 6 mai 2010 suite à une demande d'un groupe d'assistantes maternelles de la commune d'Orléat d'aide au financement de la formation aux premiers secours civiques de niveau 1 organisée par les services départementaux d'incendie et de secours.

Par conséquent, sur proposition du bureau, Madame la Présidente propose au Conseil communautaire de financer la formation aux premiers secours civiques de niveau 1 des assistantes maternelles du territoire, soit un coût par personne de 70 €.

La communauté fera un courrier d'information aux maires des communes afin d'informer les assistantes maternelles de ce dispositif. A charge des assistantes maternelles de se regrouper et d'organiser cette formation avec les services départementaux d'incendie et de secours.

Le montant total de cette aide se montera à environ 11000 € (environ 150 assistantes maternelles). Une Décision modificative pourra être prise lors d'un prochain conseil communautaire afin d'abonder la ligne budgétaire afférente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE de financer la formation aux premiers secours civiques de niveau 1 aux assistantes maternelles du territoire, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 21 mai 2010

La Présidente,



## **CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (CLSH) ET STRUCTURES JEUNES DU TERRITOIRE**

### **AIDE FORFAITAIRE AU TRANSPORT POUR ACTIVITES ESTIVALES 2010**

\*\*\*\*\*

- VU les statuts de la communauté de communes « entre Dore et Allier » notamment en matière d'action sociale et plus spécifiquement d'actions de coordination en faveur de l'enfance et de l'adolescence ;

Madame la Présidente explique qu'une réflexion a été lancée lors du dernier bureau réuni le 6 mai 2010 suite à une demande d'une association de Lezoux quant à l'aide au financement de mini-séjours pour les enfants et adolescents pour la période estivale 2010.

Par conséquent, sur proposition du bureau, Madame la Présidente propose au Conseil communautaire de d'attribuer aux CLSH et structures jeunes du territoire (sur les communes de Culhat, Orléat, Lezoux, Seychalles, Bort l'Etang, et Peschadoires) une aide forfaitaire pour l'organisation et la prise en charge du transport dans le cadre des activités estivales de ces structures. Cette aide est attribuée pour l'année 2010 en fonction du nombre d'enfants accueillis.

Ainsi le montant de cette aide serait de :

- Pour la commune de Lezoux : 2000 €
- Pour les communes d'Orléat, Peschadoires et Culhat : 1500 € par commune
- Pour les communes de Seychalles et Bort l'Etang : 1000 € par commune

Le montant de cette aide sera versé à la structure organisatrice, commune ou association.

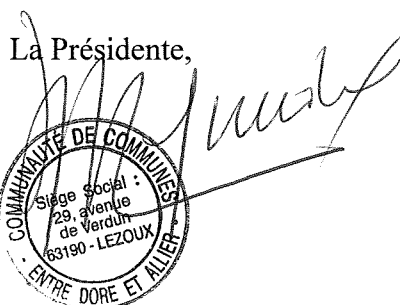
Le montant total de cette aide se montera à environ 8500 €. Une Décision modificative pourra être prise lors d'un prochain conseil communautaire afin d'abonder la ligne budgétaire afférente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE d'attribuer une aide forfaitaire aux CLSH et structures jeunes du territoire pour leurs dépenses de transport dans le cadre de leurs activités estivales, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 21 mai 2010

La Présidente,



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the following text: 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top, 'Siège Social : 29, avenue de Verdun de LEZOUX' in the center, and 'ENTRE DORE ET ALLIER' at the bottom.

**PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)  
DU GRAND CLERMONT  
AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

\*\*\*\*\*

- VU l'article L122-8 du Code de l'urbanisme
- VU le projet de SCOT du Grand Clermont arrêté par l'Assemblée délibérante du Syndicat Mixte du Grand Clermont en date du 31 mars 2010 ;

Madame la Présidente explique qu'après s'être dotée d'un Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) en 1977, l'agglomération clermontoise décide en 2005 d'élaborer un SCOT porté par le Syndicat Mixte du Grand Clermont. Cet organisme comprend 10 EPCI et regroupe près de 400000 habitants. En effet, dès 1999, le territoire a souhaité renforcer sa vision stratégique par la définition d'un projet de territoire à l'échelle de l'aire urbaine et fédérer les acteurs autour d'une conscience collective et d'une ambition commune. Ainsi la charte de Pays du Grand Clermont rédigée en 2004 suite à un diagnostic du territoire et une large concertation a constitué la base pour concevoir le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du SCOT. L'élaboration de ce PADD a nécessité une large concertation avec les acteurs du territoire sur les nombreux enjeux et les leviers à mobiliser dans le SCOT. Le suivi des PLH et PLU, la mise en place d'actions pédagogiques de sensibilisation auprès des élus et acteurs locaux, la construction d'une stratégie foncière sont quelques exemples d'actions à initier dans le cadre de la mise en oeuvre du SCOT.

Le SCOT a été arrêté par l'Assemblée délibérante du syndicat mixte du Grand Clermont le 31 mars 2010.

Madame la Présidente précise que bien qu'étant considérées comme la 3<sup>ème</sup> couronne de Clermont et portant un fort intérêt au territoire de l'agglomération clermontoise, les communes de la CCEDA font partie du bassin de vie Thiernois et à ce titre participe à la réflexion mise en place sur le Pays de Thiers/ Ambert. Aussi, en tant qu'EPCI voisin du Grand Clermont, la CCEDA doit émettre un avis sur le projet de SCOT.

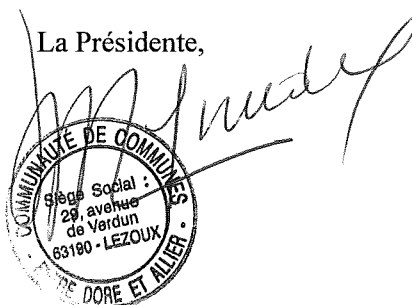
Suite à son exposé, Madame la Présidente propose au conseil communautaire d'émettre un avis favorable à ce projet qui ne soulève aucune remarque particulière.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes EMET un avis favorable au projet de SCOT du Grand Clermont, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 21 mai 2010

La Présidente,



## AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – RAPPORT D'ACTIVITES 2009/2010 - INFORMATION

\*\*\*\*\*

- VU les statuts de la communauté de communes ;
- VU les délibérations n°17 et 18 du conseil communautaire en date du 31 janvier 2008 portant sur le principe de transfert de l'aire d'accueil des gens du voyage à la communauté de communes et sur la mise à disposition de l'aire à la communauté de communes ;
- CONSIDERANT le rapport d'activité et de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Lezoux d'avril 2010 ;

Madame la Présidente rappelle aux délégués qu'à l'issue de la seconde année de fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage des Vergnières à Lezoux, il convient d'examiner le rapport d'activités 2009/2010, relatif à son fonctionnement et à sa gestion.

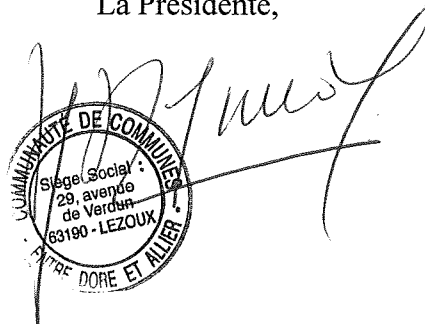
Par conséquent, Madame la Présidente donne lecture du rapport d'activités et de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Lezoux pour l'année 2009/2010 et après son exposé propose à l'Assemblée d'approuver ce rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil de la Communauté de Communes APPROUVE le rapport d'activités 2009/2010 de l'aire d'accueil des gens du voyage, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 21 mai 2010

La Présidente,



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the following text: 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top, 'Siège Social : 29, avenue de Verdun 63100 - LEZOUX' in the center, and 'LEZOUX - DORE ET ALLIER' at the bottom.